

Enfin, dans ce bill C-62, il y a une place pour exercer l'autorité du ministre. En effet, c'est aussi une occasion pour moi comme nouveau député d'inviter la Chambre à aller plus loin, en faisant davantage confiance au gouvernement. Ce serait, à mon sens, ajouter à notre sérieux et à notre efficacité. Je suis tout à fait surpris que certains d'entre nous se fassent les défenseurs de nos institutions, les défenseurs de l'autorité de ces mêmes institutions, alors qu'ils ne respectent rien lorsqu'ils ont la parole. Je trouve aussi étonnant que les lois doivent être telles que les hommes publics, les élus du peuple, sacrifient toute leur autorité à des fonctionnaires qui deviennent superpuissants. Après cela, on dénonce cet état de faits. Il y a lieu de se poser la question et d'attester de la crédibilité des hommes publics, de la capacité d'administrer en tenant compte des besoins réels et des talents de l'autorité en place, en tenant compte aussi de l'autorité et de la capacité de prendre des décisions, et enfin, d'attester de l'initiative d'individus compétents, laquelle est trop souvent sabotée par la bureaucratie.

Et ici, je souhaite me référer à tous les députés pour retrouver l'efficacité nécessaire à la solution des problèmes. La question que je pose est celle-ci: Pouvons-nous servir les Canadiens, sommes-nous des représentants? Si oui, des représentants de qui? Et est-ce possible de représenter? En effet, il existe des besoins chez nous, et par le bill C-62, j'ai l'impression non seulement d'être présent aux besoins d'un certain nombre d'électeurs, mais d'apporter une réponse tout à fait pratique. Et je sais que, de ce côté-ci de la Chambre, ce sentiment est partagé et appuyé du désir de procéder par étapes en tenant compte de toute la réalité politique, économique et sociale.

● (1550)

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre! Le ministre invoque-t-il le Règlement?

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, il y a eu quelques discussions entre les divers partis à la Chambre. J'aimerais remercier en particulier le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) d'avoir accepté si gentiment de renoncer à une partie de son temps de parole pour nous permettre de conclure le présent débat aujourd'hui. Si les partis sont tous d'accord, je serais très heureux qu'on puisse y mettre fin aujourd'hui. Je réitère encore une fois mes remerciements à l'endroit du député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, il n'y a certes aucun doute sur notre position. Si c'est nécessaire, nous y souscrivons. J'aimerais savoir si l'on a convenu—et ma question s'adresse au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur—de passer à cette autre mesure législative, la Loi sur l'administration du pétrole, qui va nous venir du Sénat. S'est-on entendu là-dessus?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai déjà dit que j'étais disposé à renoncer au temps qui devait être consacré à mon Bill C-249, d'initiative parlementaire, pour terminer l'étude du bill C-62.

En ce qui concerne l'autre question, ma réponse est un «oui-mais», mitigé. J'ai envoyé un message au député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) et pourvu qu'il arrive pendant que les amendements du Sénat au Bill C-32 sont en discussion. Ce n'est pas loin de son bureau et je l'attends d'un moment à l'autre. De toute façon je suis prêt

Sécurité de la vieillesse

à renoncer, pour l'étude de l'un ou l'autre de ces projets de loi ou des deux à la durée nécessaire prélevée sur l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire.

L'Orateur suppléant (M. Penner): La Chambre a pris note de la suggestion de l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, c'est la deuxième fois, à ma connaissance, qu'une telle situation se présente à la Chambre un vendredi après-midi. Dans une autre circonstance, c'était votre humble serviteur qui avait consenti à céder son heure réservée aux députés, pour permettre l'adoption d'une loi importante.

Je félicite donc l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) d'avoir permis au député de Bellechasse de formuler quelques idées à l'occasion de l'étude de cet important projet de loi.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous êtes très gentil.

M. Lambert (Bellechasse): Merci beaucoup. J'ai donné mon accord au ministre, en lui promettant d'être très bref, néanmoins, je veux discuter très sérieusement du principe de ce projet de loi qui, à mon sens, est très important. Au fait, nous savons que certains éléments de ce projet de loi sont excellents, pendant que d'autres sont moins bons.

Pour faire suite aux remarques de mon préopinant, je dirais ceci: En parlant des fonctionnaires, ceux qui préparent les lois, ces gens sont d'une habileté extraordinaire. Ils réussissent à mettre dans un même projet de loi des choses très bonnes, et à nous en passer en même temps de moins bonnes. Nous sommes donc dans une situation difficile. Si nous voulons rejeter les «moins bonnes», nous devons rejeter «les bonnes». Si nous acceptons «les bonnes», nous devons prendre «les autres».

C'est pour cette raison que je demande à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de bien vouloir consentir à apporter des amendements lors de l'étude en comité de ce projet de loi, surtout en ce qui a trait à l'expression «conjoint». Qu'est-ce que cela veut dire? Je cite ici l'explication du projet de loi:

«conjoint» d'un pensionné comprend la personne de sexe opposé qui, s'ils se sont publiquement présentés comme mari et femme...

... en public, combien de fois, cela on ne le sait pas...

... a vécu avec lui pendant au moins un an ou, en cas d'empêchement de leur mariage, trois ans;

Monsieur le président, je trouve cela vraiment extraordinaire que d'une loi sérieuse on sanctionne, à toutes fins pratiques, la vie communautaire d'un homme et d'une femme et qu'on reconnaisse en vertu de la loi qu'ils deviennent des conjoints sans être mariés. Je trouve cela épouvantable. A mon sens, c'est un accroc très sérieux, lorsqu'on pense à ce que doit être la famille et les droits de la famille. A mon avis, c'est un très mauvais exemple à donner aux jeunes. On en côtoie des jeunes, j'en ai une quantité de jeunes, et je connais leurs propos. Lorsqu'on les écoute, lorsqu'on parle avec eux, lorsqu'on aborde la question de la vie de famille, la question du mariage, ils sont un peu réticents, et pour toutes sortes de raisons. Pourtant, lorsqu'ils nous regardent agir, on ne peut pas les blâmer, car nous, nous sommes des adultes, des gens res-